BANQUE EDMOND DE ROTSCHILD - LES CLONES FRAUDULEUX EDR-PRIVATEEQUITY.FR - EDR-BANK.COM - ROTHSCHILDASSETMANAGEMENTBELGIUM.COM - AMROTHSCHILDCO.COM

Category: Epargne
Tag: Enquête

Ce nom de domaine a été enregistré le 05/07/2022. Il est inscrit sur la liste noire de l'AMF depuis le 28/09/2022. Il a été usurpé l'identité d'une société financière importante réelle. Le site edr-bank.com a été créé le 16/08/2022.

Les sites internet

Le site amrothschildco.com

Il a été créé le 27/03/2026. Nous publions le whois :

https://www.whois.com/whois/amrothschildco.com

Le site rothschildassetmanagementbelgium.com

Il a été créé le 14/07/2024. Nous publions le whois :

https://www.whois.com/whois/rothschildassetmanagementbelgium.com

Le site edr-bank.com

Il a été créé le 16/08/2022. Nous publions le whois :

https://www.whois.com/whois/edr-bank.com

Le site edr-privateequity.fr

Il a été créé le 10/05/2022. Nous publions le whois :

https://www.whois.com/whois/edr-privateequity.fr

Nos recherches

Les sites ne sont pas accessible. Cette opacité doit être un des critères qui doivent vous faire fuir !

Les informations juridiques

Le site edr-bank.com est inscrit sur la liste noire du site abe-infoservice.fr depuis le 07/02/023.

https://www.abe-infoservice.fr/liste-noire/listes-noires-et-alertes-des-autorites

Le site edr-privateequity.fr est inscrit sur la liste noire de l'AMF depuis le 28/09/022.

Le site rothschildassetmanagementbelgium.com est inscrit sur la liste noire de l'AMF depuis le 13/08/2024

Le site amrothschildco.com est inscrit sur la liste noire de l'AMF depuis le 06/05/2026

https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/proteger-son-epargne/listes-noires-et-mises-en-garde

Nous vous communiquons diverses informations selon la situation.

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à l'adresse placement@adcfrance.fr. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle et une participation financière de 50 € aux frais

de l'action soit 100 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

Le numéro 152 de la revue Antipac

L'apparition de l'ADC France :

La revue Antipac n° 149

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donner aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://adcfrance.fr/contactez-nous/

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.